Québec, le 13 novembre 2026

Monsieur Philippe Gagnon
Porte-parole
MRC de Sept-Rivières
Philippe.Gagnon@mrc.septrivieres.qc.ca

Objet : Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier – Questions complémentaires – DQ4

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **19 novembre prochain à 16h30** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j.

140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5M8
Téléphone : 418 643-7447
Sans frais : 1 800 463-4732
bape.gouv.qc.ca

Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier – Questions complémentaires – DQ4

1. Le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques indique : « Les enveloppes du Programme sont réparties par MRC, selon les contributions financières perçues pour la perte de milieux humides et hydriques [MHH] sur leur territoire ». Un montant de 1 926 338 $ aurait été perçu à titre de contributions financières pour la perte de MHH entre le 16 juin 2017 et le 31 décembre 2024, et donc disponible pour des projets dans la MRC (Sommes versées par MRC pour le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (2e Cadre normatif, 3e édition) en date du 31 décembre 2024.).
    a. Est-ce que des projets de restauration ou de création de milieux humides et hydriques ont été réalisés dans votre MRC depuis 2017? Si oui, combien, de quel type et pour quelle superficie?
    b. Est-ce que des projets sont actuellement dans la procédure afin d'obtenir du financement par ce programme? Si oui, combien du volet 1 et combien du volet 2?

2. L'un des critères de sélection du Programme de restauration et de création des milieux humides et hydriques pour les projets porte sur la « correspondance entre le principal type de milieu humide ou hydrique perdu dans la MRC et le principal type de milieu humide ou hydrique à restaurer ou créer visé par le projet ». Le Ministère indique que 57 % des pertes de la MRC de Sept-Rivières étaient des cours d'eau, suivi à 17 % par des rives, toujours entre le 16 juin 2017 et le 31 décembre 2024 (Répartition des superficies autorisées par MRC de milieux humides et hydriques (en pourcentage) assujettis à une contribution financière depuis l'entrée en vigueur de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques). La perte de milieu hydrique liée au projet à l'étude se ferait dans le littoral et la rive du Saint-Laurent.
    a. Y aurait-il des possibilités de restauration ou de création de milieux hydriques dans votre MRC? Si oui, veuillez donner des exemples.
    b. Plus spécifiquement en milieux côtiers, y aurait-il des options pour la restauration de milieux humides et hydriques en milieu ou dans des embouchures de cours d'eau dans votre MRC?